



PROJET EDUCATIF 2023-2026

SOMMAIRE

I. L'ambition éducative de la Ville	Pages 2 à 4
II. Le contexte juridique	Pages 5 à 7
III. La situation actuelle des services à l'enfance	Pages 7 à 8
IV. La démarche du projet 2023-2026	Pages 8 à 10
V. Les axes prioritaires	Pages 10 à 12
VI. Le suivi du projet éducatif	Page 12

Annexe : analyse du questionnaire à destination des familles



I. L'ambition éducative de la Ville

Elle s'inscrit dans une conviction très marquée de la commune.

Aujourd'hui les sources d'éducation proviennent en premier lieu, de la famille, de l'éducation nationale, des services municipaux (qui parfois accueillent l'enfant plus longtemps que l'école) et de l'auto-découverte (notamment via les nouvelles technologiques ou l'apprentissage par ses pairs...).

1. Le projet de territoire

Saint-Leu d'Esserent : une petite ville d'équilibre entre urbain et rural, une ambition communale qui décline et renforce le projet de territoire de l'agglomération.

L'équilibre parce que : notre attachement au développement durable est aussi au service d'une sécurité globale des habitants.

L'équilibre parce que : notre dynamique de construction neuve et de développement économique reste compatible avec le souci de maîtriser la circulation de transit et de maintenir la qualité de vie.

L'équilibre parce que : l'amélioration et l'optimisation des services de proximité à la population doit être conciliée avec le maintien de nos équilibres financiers et la modération fiscale.

2. La contribution éducative des différents pôles

Le pôle Education, Jeunesse et Sport est le premier pôle de la collectivité impliqué dans la co-éducation des enfants qui fréquentent les accueils de loisirs.

En complémentarité ou en transversalité, d'autres pôles de la collectivité contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes :

- Le pôle Solidarité avec la Halte-Jeux des Petits Loupiots et le Relais Petite Enfance, notamment mais aussi les animations intergénérationnelles...
- Le pôle Culture, Patrimoine et Événementiel avec la médiathèque, l'école des Arts, la multitude de propositions culturelles et aussi les animations intergénérationnelles...

- Le pôle Technique avec les projets jardinages, poulailler, sensibilisation au tri-sélectif...
- Le pôle Sécurité grâce aux actions de sécurité routière, actions de prévention de la délinquance...

3. Les orientations de la ville du projet éducatif

Trois axes définis :

- L'épanouissement personnel
- La socialisation
- La citoyenneté

Avec un pilier indispensable :

La qualité des relations avec les familles est essentielle dès la construction du projet éducatif et tout au long de ses déclinaisons dans les différents projets pédagogiques et d'animation.


L'accueil collectif de mineurs est un espace de vie collective ouvert à tous en dehors de l'école qui propose aux enfants des activités structurées mais aussi des temps de vie quotidienne (manger ensemble, jouer, ne rien faire, échanger, se reposer, etc.) pour les aider à développer des compétences sociales :

- La cohésion de groupe,
- La sociabilité,
- La communication,
- L'affirmation de soi,
- Le respect,
- L'empathie,

sont autant d'enjeux pour apprendre à faire société dans un cadre différent de celui de l'école et de la famille.

L'accueil collectif de mineurs est aussi un lieu d'éveil, de participation, d'expression, de choix et d'expérimentation. Un lieu pour découvrir et pour se découvrir en développant

notamment des compétences émotionnelles et cognitives déclinées de la manière suivante :




FOCUS

**LES COMPÉTENCES ÉMOTIONNELLES
COGNITIVES ET SOCIALES** ont été définies sous la terminologie de compétences psychosociales en 1993 par l'organisation mondiale de la Santé (OMS), comme des aptitudes utiles à la vie quotidienne.


**LES
COMPÉTENCES
PSYCHOSOCIALES**

EN BREF...


**SAVOIR GÉRER SON STRESS
SAVOIR GÉRER SES ÉMOTIONS**

 « Prenez le temps d'accueillir les émotions des enfants et donnez-leur l'occasion de les exprimer de manière cadrée. Montrez-leur que l'hygiène émotionnelle au quotidien est aussi importante que l'hygiène physique. »
TERRE DES HOMMES


**SAVOIR COMMUNIQUER EFFICACEMENT
ÊTRE HABILE DANS SES RELATIONS INTERPERSONNELLES**


 « Acquérir de l'assurance, défendre ses idées, ses positions, ses croyances et ses valeurs sans dénigrer ou blesser les autres, savoir refuser, savoir écouter, savoir gérer ses émotions et avoir conscience de soi sont des compétences nécessaires au développement d'une communication efficace. »
BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. 2008

**AVOIR CONSCIENCE DE SOI
AVOIR DE L'EMPATHIE POUR LES AUTRES**

 « La compétence à communiquer est fondamentale et contribue à façonner les relations avec les autres et à affirmer son identité personnelle, sociale et culturelle ».
SANDON A. 2014

**SAVOIR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES
SAVOIR PRENDRE DES DÉCISIONS
AVOIR UNE PENSÉE CRÉATIVE
AVOIR UNE PENSÉE CRITIQUE**

 « Lorsqu'un enfant ou un jeune acquiert une solide compétence à prendre des décisions, on observe qu'il ressent un meilleur sentiment de contrôle sur sa vie, un meilleur sentiment d'efficacité personnelle et qu'il développe une estime de soi personnelle. »
BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. 2008.



FOCUS

**SUR LES
DIFFÉRENTS
BESOINS DES
MINEURS QUI
DOIVENT ÊTRE
PRIS EN COMPTE
DANS UN ACM**

- **Les besoins de sécurité :**
Besoin de relation chaleureuse et stable liée à la présence d'adultes modélisants, besoin de protection physique, de régulation et de limites mais aussi besoin de se sentir en confiance, de pouvoir se confronter aux risques, de se sentir capable d'affronter des situations complexes.
- **Les besoins liés au développement psychomoteur :**
Besoin de défoulement et de mouvement mais aussi de repos et de calme, besoin de manipuler, d'expérimenter.
- **Les besoins socio affectifs :**
Besoin de socialisation, d'être accepté et reconnu dans un groupe de pairs mais aussi besoin d'autonomie, d'indépendance et d'initiative.
- **Les besoins cognitifs et langagiers :**
Besoin de créer, d'imaginer mais aussi d'imiter, de jouer, de construire une pensée critique. *(cf. Conseil supérieur de l'Éducation, Québec, 1989)*

Extraits du document « Le projet éducatif - Juin 2019 » du département de la Manche

II. Le contexte juridique

1. Les accueils collectifs de mineurs

Le projet éducatif de l'organisateur est une pièce centrale des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Il est un engagement vis-à-vis des parents ([article R227-26 du code de l'action sociale et des familles](#)) qui confient leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs.

C'est une feuille de route pour le directeur et l'équipe d'encadrement, qui sont chargés de construire et de décrire l'opérationnalité de ce projet dans un autre document, le projet pédagogique qui définit les points suivants : *nature des activités, temps d'activités et de repos, participation des mineurs, fonctionnement de l'équipe, locaux utilisés, accueil des enfants portant un handicap, modalités d'évaluation de l'accueil* ([article R 227-25](#)).

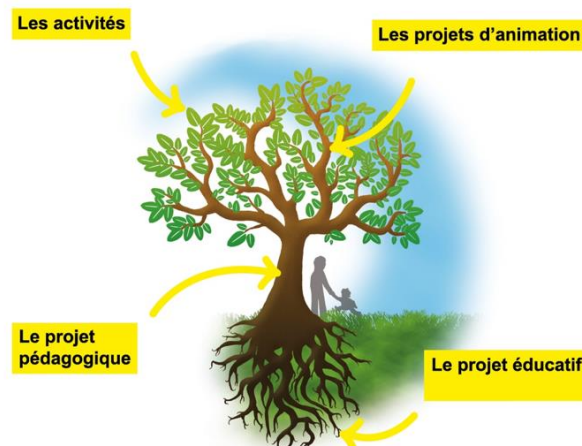
Le projet pédagogique peut se décliner lui-même en différents projets d'animation (ex : démarche écocentre, l'événement de fin de centre...).

Le projet éducatif est commun à l'ensemble des accueils organisés par la collectivité. Il s'inscrit dans un contexte social et géographique et prend en compte les ressources locales et les besoins spécifiques du public accueilli.

Le projet éducatif doit être mis à jour et validé par l'organisateur à échéance régulière.

Il est obligatoirement porté à la connaissance de l'équipe, des parents et du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) avant le début de l'accueil.

La réglementation actuelle réaffirme la dimension éducative des différents types d'accueils soumis à déclaration. Ils constituent des entités de socialisation et de responsabilisation des enfants permettant des pratiques sportives, culturelles et scientifiques...



2. Les objectifs de la CAF

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit ainsi de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer l'action de la Branche, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Le projet éducatif s'inscrit dans la démarche de la convention territoriale globale (CTG).

La démarche CTG vient remplacer le dispositif CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) arrivé à échéance au 31 décembre 2022.

La CTG est une convention de partenariat sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, entre la CAF et tous les acteurs des politiques sociales du territoire en vue de les mobiliser dans une dynamique projet, à l'échelle d'un territoire, en l'espèce l'ACSO, pour garantir l'accès aux droits et aux services sur des champs d'intervention partagés et liés à la famille.

Les principales thématiques retenues sont :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le logement
- L'accès aux droits.

Pour la ville de Saint Leu d'Esserent, il en résulte un programme de 7 fiches d'action relatives à la petite enfance, l'enfance et la parentalité avec :

Une orientation commune à la petite enfance et à l'enfance sur le secteur du handicap :

- Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes porteurs d'un handicap au sein des structures municipales et accompagner leurs familles.
- Assurer l'accessibilité pour tous les enfants en facilitant l'accueil d'enfants porteurs de handicap (sensibilisation et formation des professionnels, affectation d'un personnel renfort ...).

Des orientations plus spécifiques pour l'enfance :

- Proposer un parcours éducatif riche et complémentaire de l'école aux enfants de 3 à 11 ans.
- Accompagnement des jeunes 12/17 ans.
- Développer des stages vacances culture et animation.

Des orientations plus spécifiques pour la petite enfance :

- Poursuivre le développement d'une offre collective de qualité en suscitant la création de places nouvelles tant en accueil régulier qu'en accueil occasionnel.
- Réflexion pour le développement d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Saint-Leu d'Esserent.

III. La situation actuelle des services à l'enfance

Actuellement, la collectivité est dotée de trois accueils déclarés au Service Départemental de la jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) :

- Le périscolaire Jean Baptiste Clément : matin et soir et pause méridienne maternelle
- L'accueil Jules Ferry : matin et soir et pause méridienne maternelle ; accueil de loisirs mercredi ou vacances scolaires (en fonction des périodes d'ouverture)
- L'accueil de loisirs rue du 8 mai 1945 : accueil de loisirs mercredi ou vacances scolaires

Et de deux accueils de pause méridienne élémentaire :

- Le secteur Jean Baptiste Clément
- Le secteur Raymonde Carbon

62 % des enfants scolarisés fréquentent la pause méridienne, 15% sur le périscolaire.

180 enfants sont venus au centre des mercredis et 290 y ont participé pendant les vacances.

Les projets pédagogiques couvrent la période des mercredis et des petites vacances scolaires et un spécifiquement pour la période de l'été, temps forts des services à l'enfance.

Les projets pédagogiques des périscolaires sont à développer en lien avec le nouveau projet éducatif de la ville.

Les points forts des services à l'enfance :

- Le contenu varié : des activités sportives, culturelles, artistiques, ludiques
- La mise en place de temps forts : grands jeux, journée à thème, carnaval, sorties...
- L'accueil bienveillant et l'écoute portée aux besoins des enfants

- La convivialité, la bonne humeur et le dynamisme des équipes d'animation
- La gestion de la vie quotidienne (respect du rythme de vie des enfants, organisation précise et sécurisante...)
- L'inclusion des enfants porteur d'un handicap
- L'information vers les familles : livret d'accueil, portail famille...

Les points à améliorer :

- Les animations collectives permettant un mélange de tous les enfants quel que soit leur âge (effet négatif de la crise sanitaire où tous les groupes devaient être séparés)
- La participation enfants/familles à redynamiser
- La continuité du déploiement de la démarche d'écocentre
- La sensibilisation des enfants à la découverte de la ville (patrimoine, notamment)
- L'accentuation de la prise en compte de l'avis de enfants et de leurs projets...
- L'organisation d'échanges avec différents partenaires : développement des animations intergénérationnelles, Institut Médico Educatif (IME)...
- Les temps de pause méridienne : effectifs importants, rotation des équipes, formation insuffisante d'une partie des encadrants, taux d'encadrement élevé en élémentaire, locaux insuffisants à JBC, réfectoire vieillissant à Jean Macé...
- La communication du travail effectuée dans les structures (pôle communication)

IV. La démarche du projet 2023-2026

Objectifs ?

- Impliquer les élus, les agents, les familles (parents, enfants, jeunes) dans la réécriture du projet éducatif.
- Recueillir les idées, les avis, les propositions de chacun.

Qui ?

- Le Maire, l'Adjointe au Maire Chargée de l'éducation et de la jeunesse,
- Dans le groupe de travail « épanouissement » : un Conseiller Municipal, la responsable du service de l'enfance, la référente des accueils de loisirs d'un secteur, une ATSEM, une représentante élue des parents d'élèves et un parent volontaire,
- Dans le groupe de travail « socialisation » : un Conseiller Municipal, la responsable de la vie scolaire et coordinatrice du Conseil municipale des jeunes, le référent des accueils de

loisirs d'un secteur, une adjointe de direction du périscolaire, une ATSEM, une représentante élue des parents d'élèves,

- Dans le groupe de travail « Citoyenneté » : deux Conseillers Municipaux, la responsable du service du sport et animatrice du Conseil municipale des jeunes, le directeur du centre de loisirs, la référente des préparatrices culinaires, une représentante élue des parents d'élèves.

Comment ?

Des temps et des moyens de concertation :

- Réunions de concertation (méthode active),
- Questionnaires.

Des petits groupes de travail ?

Des petits groupes de travail permettent l'expression de tous les participants. Intérêt de faire trois commissions pour favoriser les échanges. Importance de prévoir une restitution aux deux autres commissions (nommer un rapporteur par commission, prévoir des affiches pour aider à la restitution)

- **Epanouissement personnel** avec le parcours éducatif (*CTG : proposer un parcours éducatif riche et complémentaire de l'école aux enfants de 3 à 11 ans*)
- **Socialisation** avec l'accueil de tous (handicap, milieu socio-éducatif, résolution des conflits...)
- **Citoyenneté** (gaspillage alimentaire, eau, électricité, achats Eco durables, devoir de mémoire, représentants élus des enfants/passarelle CMJ...)

Quand ?

- Janvier : la validation de la démarche
- Février : préparation des groupes de travail / préparation du diagnostic
- **3 mars** : Copil de lancement
- Travail des questionnaires avec les trois représentants/élus/techniciens
- **25 mars** : 1^{er} groupe de travail avec les familles/élus/techniciens (introduction de M. Besset 9h/9h30)
- Deuxième temps de travail avec les trois représentants/élus/techniciens sur les questionnaires aux familles et envoi aux familles
- **14 avril** : copil de suivi
- **6 mai** : 2^{ème} groupe de travail avec les familles/élus/techniciens
- Mai : finalisation de l'écriture du projet
- **26 mai** : Copil de conclusion
- 9 juin : Validation en CM
- Mise en œuvre à partir de septembre 2023

V. Les axes prioritaires

Ces axes prioritaires répondent à des besoins et des attentes exprimées par les familles, les élus locaux, les techniciens de l'enfance et de la jeunesse dans les différents groupes de travail.

Epanouissement personnel

Contribuer à l'épanouissement de l'enfant en proposant :

- La découverte d'activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles, autour de la nature, du patrimoine...
- Une aide à l'enfant pour trouver sa place dans un groupe.
- A l'enfant de partager ses envies (activités...), de choisir son planning, de réaliser ses projets...

En garantissant :

- Le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, notamment des activités physiques,
- La qualité de l'accueil des enfants, des familles et des enfants avec leurs familles,
- La prise d'autonomie adaptée à l'âge des mineurs et au public accueilli, l'accompagnement des adolescents,
- La réaffirmation que la lecture et l'écriture, abordées d'une manière ludique, transversale et créative, est nécessaire à l'apprentissage de l'enfant et du jeune,
- L'aménagement du rythme de vie des enfants,
- L'attention portée aux notions de plaisirs, de loisirs, de détente, de découverte sans jamais oublier que les enfants fréquentent l'accueil sur leur temps de loisirs,

Socialisation

C'est accueillir un enfant au sein d'une structure sécurisante, bienveillante... pour développer sa confiance en soi, la vie de groupe en acceptant les différences, les règles de vie.

C'est apprendre à vivre ensemble !

C'est apprendre à donner et à recevoir.

L'accueil des enfants se fait dans la bienveillance, l'apprentissage, autour du jeu, des activités, l'échange et le partage dans le respect de idées des uns et des autres.

En garantissant :

- L'accueil de tous (handicap, milieu socio-éducatif, ...) avec l'accompagnement spécifique des publics atteints de troubles de la santé ou porteur de handicaps,
- La place et le choix qui leur sont accordés dans le projet et leur participation à la vie collective,
- L'ouverture sur une meilleure connaissance de leur proche environnement, et sur celles du monde,
- Les méthodes de résolution des conflits,
- Le décloisonnement des tranches d'âges (accueil 3/6 ans, accueil 6/12 ans, accueil 3/12 ans).

Citoyenneté

C'est faire vivre un parcours citoyen pour un éveil de l'enfant et du jeune dans son environnement.

En garantissant :

- L'apprentissage de la citoyenneté qui recouvre la question des droits et des devoirs de chacun, les notions de respect et d'écoute, de partage, les règles à respecter,
- Le développement durable : démarche d'écocentre, lutte contre le gaspillage alimentaire, eau, électricité, achats Eco durables,
- La prévention des comportements incivils, voire violents,
- Le devoir de mémoire,
- L'engagement personnel y compris associatif, au service des autres, CMJ, représentant des enfants et des parents dans les services enfance...
- La découverte de sa ville, de son environnement, de son pays...
- Des débats, de la vie démocratie (vote, boîte à idées...).

Avec un pilier indispensable :

La qualité des relations avec les familles est essentielle dès la construction du projet éducatif et tout au long de ses déclinaisons dans les différents projets pédagogiques et d'animation :

- La communication des informations concernant l'organisation des journées au centre comme le livret d'accueil, les plannings d'activités, les menus...
- La participation et la consultation : projet éducatif, réunion en fonction des projets, invitations à des événements (familles, élus, intergénérationnel...)
- La représentation des familles : Leur rôle sous forme de représentation ou un investissement ponctuel de volontaires en fonction d'une thématique ?

VI. Le suivi du projet éducatif

Un comité de suivi du projet éducatif est prévu au minimum une fois par an en concertation entre les élus, les techniciens et les représentants des familles.

Les évaluations/bilans des projets pédagogiques et d'animation, réalisés régulièrement au sein des équipes d'animation, sont présentés une fois par an au comité de suivi. Ils permettent le suivi et si nécessaire les ajustements à l'atteinte des objectifs fixés ensemble.

Des comités de suivi entre les élus et les techniciens et/ou des familles, sont mis en place à l'initiative des élus.

EN CONCLUSION :

Le projet éducatif, au-delà de la réponse à un cadre réglementaire, est un outil utile, accessible et mobilisable pour les équipes. Sa bonne appropriation permet aux directeurs et aux équipes d'animation des accueils de loisirs de décliner les principes éducatifs de l'organisateur dans des projets pédagogiques et d'évaluer la portée éducative de l'accueil auprès des enfants et de leurs familles.